

Conseil départemental de la Haute-Vienne

COMMUNIQUE DE PRESSE DU 21 NOVEMBRE 2019

Bellac sud : ouverture de la 23^{ème} aire de covoiturage en Haute-Vienne

Afin d'encourager ce mode de déplacement, notamment pour les trajets domicile-travail, le département de la Haute-Vienne a ouvert cette semaine une nouvelle aire de covoiturage. Sur la commune de Bellac, elle est située aux abords de la RN147.

Visible depuis les axes routiers et avec un accès facilité sur un point d'échange très fréquenté, l'aire de covoiturage de Bellac-Sud offre 20 places de stationnement dont une réservée aux personnes à mobilité réduite. Un portique limitant le gabarit est implanté à l'entrée afin d'éviter notamment le stationnement des poids-lourds et des camping-cars.

La voie centrale de circulation de l'aire de covoiturage est réalisée en matériaux enrobés. Les surfaces de stationnement présentent un revêtement alvéolaire engazonné, permettant notamment l'infiltration des eaux de surface et participant également à la qualité paysagère du projet.

Cette aire a été réalisée pour un montant de 80 000 €. **Elle est équipée d'un éclairage solaire** comme l'ensemble des autres aires en "site propre" du Département. Le confort d'utilisation de l'aire en est renforcé en période nocturne et celle-ci, plus visible, est plus attractive.



+ d'infos

23 aires de stationnement sont désormais accessibles en Haute-Vienne. 17 sont en "site propre", 6 sont situées sur des espaces publics communaux.

Localisez-les sur www.haute-vienne.fr
rubrique "routes / info-traffic / covoiturage"